

[Text]

process, why he made the choice he made, and where he felt there were other models. You have to make a choice when you produce a bill, but sometimes you are not sure it is the perfect choice. An alternative choice might have worked better. We could kick off from the point of view of the person who spent the most time on it.

I would like to have a brief sense of the cost issue on advertising. If we move to advertising, it has to be country-wide and in two languages. It has to be appropriate so that the whole country is informed.

I wondered whether we were already having any spontaneous representations to the clerk, from people who wanted to appear because of publicity, or whether that is pretty dead. I am not predisposed to stop the advertising, but I would like to know exactly what we are leaping into. The other side is to have an idea of the time frame to have it designed and in, leaving people a reasonable length of time to prepare the briefs. What does that do to the workplan?

At some point, if it would be helpful, I could put all these names on the record. Others might do likewise so they would be part of our transcript of suggested witnesses. It would give us a chance to comment on the background of some of these people. Some are reasonably well known and some may not be. I am quite prepared to do that later, if that is appropriate.

The Chairman: The reasons I stated to Mr. Daubney are in private. I am not too amenable to the suggestion that Mr. Daubney appear as a witness. In my view, he is a colleague, a Member of Parliament. It is true that he presented the bill, but I do not think he should be entirely accountable for the choices. I am sure, though, he wants to be as helpful as possible to the committee and will answer any questions.

• 1610

This is a private member's bill; there is not a Minister responsible who has a staff of experts and draftsmen working under him. My thought is that we might get an expert in this matter, like Mr. D'Avignon, if he is still around or exists, to review the bill as though he were responsible for it, and in the question-and-answer process give us the views on the bill.

Perhaps I do not play the role—I am not certain what my role is—but I would like to know whether, in the opinion of an expert, this is an effective bill, a bill that can be implemented through the Public Service of Canada with a minimum of problems and achieve the objectives of the bill, as you have indicated: freedom where freedom is desirable, and restrictions where

[Translation]

pourrait nous indiquer les choix qui se sont présentés pendant la rédaction, pourquoi il a fait tel ou tel choix et à propos de quels aspects il a trouvé des modèles. Il faut faire des choix quand on prépare un projet de loi, mais on n'est pas toujours certain d'avoir fait le choix idéal. Une autre solution aurait peut-être mieux fonctionné. Nous pourrions amorcer la discussion en partant du point de vue de celui qui y a consacré le plus de temps.

J'aimerais avoir quelques précisions sur la question des coûts de la publicité. Si nous décidons de faire de la publicité, elle doit être d'envergure nationale et dans les deux langues. Elle doit être telle que tout le pays sera informé.

Je me demande si nous avons déjà des demandes spontanées adressées au greffier par des gens qui aimeraient témoigner parce qu'ils ont entendu parler du projet de loi ou si cette question laisse plutôt indifférent. Je ne suis pas enclin à arrêter la publicité, mais j'aimerais savoir exactement dans quoi nous nous engageons. Il faudrait aussi avoir une idée du temps nécessaire pour concevoir et présenter le projet de loi en laissant aux gens assez de temps pour préparer les mémoires. Quelles sont les conséquences sur le plan de travail?

Si c'est utile, je pourrais également faire inscrire tous ces noms au compte rendu. D'autres voudraient peut-être faire de même, afin de figurer sur notre liste des témoins proposés. Nous aurions ainsi l'occasion de formuler des observations sur les antécédents de certains d'entre eux. Quelques-uns sont assez bien connus, d'autres peut-être pas. Je suis disposé à accomplir cette tâche plus tard, si c'est pertinent.

Le président: Les raisons que j'ai indiquées à M. Daubney sont confidentielles. Je ne suis pas très chaud à l'idée que M. Daubney compare comme témoin. Selon moi, c'est un collègue, un député. Il est vrai qu'il a présenté le projet de loi, mais je ne pense pas qu'il doive être tenu entièrement responsable des choix. Je suis cependant convaincu qu'il veut être aussi utile que possible aux membres du comité et qu'il répondra à toutes nos questions.

Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire, il n'y a pas de ministre responsable, pour qui travaille une équipe d'experts et de rédacteurs. Je pense que nous pourrions entendre un expert de la question, comme M. D'Avignon, s'il est encore là, afin qu'il examine le projet de loi comme s'il en était responsable et qu'il nous présente son opinion sur le projet de loi pendant la période des questions.

Je ne joue peut-être pas bien mon rôle—je ne sais pas trop en quoi il consiste—mais j'aimerais savoir si, de l'avis d'un expert, il s'agit d'un projet de loi efficace, d'un projet de loi pouvant être mis en oeuvre par la Fonction publique du Canada en posant un minimum d'ennuis et pouvant atteindre ses objectifs qui sont, comme vous l'avez indiqué, la liberté quand la liberté est souhaitable,